

## COMMUNIQUE



**Mesdames, Messieurs,**

**Chers Entrepreneurs,**

Depuis près de deux semaines la Guyane est en proie à une crise sans précédent. La situation économique et sociale actuelle nous pousse à bousculer tout les codes afin qu'enfin nous puissions nous inscrire dans un cadre favorable au développement. Ne pouvant faire fi de nos obligations, nous vous avons transmis, dès le départ du mouvement, les informations nécessaires pour la mise en œuvre de la procédure d'activité partielle.

Cependant, afin d'aider également nos entrepreneurs individuels, nous avons dû réfléchir à d'autres alternatives. C'est pour cela, qu'en parfait accord avec l'ensemble de l'équipe de notre association, **nous vous accordons une suspension de remboursement exceptionnelle de trois mois, avec prise d'effet immédiate, à valoir sur les échéances de votre prêt à taux zéro en cours.**

Je vous invite également à vous rapprocher de nos permanents au 0594 38 00 86 (dès la fin du mouvement) ou de votre chambre consulaire, afin de pouvoir bénéficier des conseils utiles à la sauvegarde de votre entreprise.

*Pour rappel une cellule de crise pour les entreprises en difficulté a été mise en place par la CCIRG (contact : 0594 29 96 24 - 0694 21 05 73 – 0694 44 55 16) ainsi qu'à la chambre de Métiers de 9h à 12h (contacts M. DARIVON Hervé [h.darivon@cm-guyane.fr](mailto:h.darivon@cm-guyane.fr) / 0694 93 15 18 – M. Prudent Jean Marc [jm.prudent@cm-guyane.fr](mailto:jm.prudent@cm-guyane.fr) / 0694 93 25 59).*

*Par ailleurs, une réunion d'information est mise en place, ce vendredi 7 avril, à la CCIRG en présence de la CGSS, du RSI, de la DIECCTE et de la FTPE à 11h00.*

Avec le soutien de chacun nous ne doutons pas de votre réussite à assurer le maintien de votre activité.

Bien cordialement,

***Votre dévoué Philippe ALCIDE DIT CLAUZEL,  
Président d'Initiative Centre Est Guyane***